

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 22 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V.261 Vœu relatif à la vente de logements sociaux.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant la présentation en Conseil des Ministres le 4 avril 2018 du projet de loi « Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » (ELAN) ;

Considérant que ce projet de loi entérine la baisse des recettes des organismes HLM, qui se voient amputés d'1.5 milliards d'euros par an ;

Considérant que ce projet de loi incite les organismes HLM à vendre une partie de leur parc pour renflouer leur capital, au rythme de 45 000 logements HLM vendus par an, soit 1 % du parc chaque année ;

Considérant que le patrimoine HLM est le patrimoine immobilier de ceux qui n'en ont pas, financé par l'argent public ;

Considérant l'autorisation de la vente de logements sociaux (« Right to Buy ») expérimentée au Royaume-Uni depuis 1979 à l'initiative de Margareth Thatcher ;

Considérant que les effets du « Right to buy » (importante baisse de la construction de logements, augmentation des loyers) ont conduit le Pays de Galle, en janvier 2018, à mettre terme à ce dispositif inefficace ;

Considérant que 130 000 Parisien·ne·s sont demandeurs de logement ;

Considérant que la vente des logements HLM diminue mécaniquement l'offre de logement social, particulièrement dans les zones tendues comme Paris ;

Considérant que l'accès au logement est la première préoccupation des Parisien·ne·s ;

Considérant les efforts de la municipalité pour être en conformité avec la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, qui prévoit que les communes de plus de 1 500 habitant·e·s en Île-de-France doivent disposer de 25 % de logements sociaux parmi les résidences principales ;

Considérant l'objectif de la mandature de construire 7000 logements sociaux par an et d'atteindre 30 % de logements sociaux SRU à Paris d'ici 2030 ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Danièle Premel et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris interpelle les bailleurs sociaux présents sur le territoire parisien et demande par le biais d'une charte qu'ils renoncent à la vente de leur patrimoine et au déconventionnement ;
- la Ville de Paris, réaffirme, à rebours de la loi ELAN, sa volonté d'augmenter l'offre de logements publics en maintenant une production de 7000 logements sociaux par an pour atteindre 25% de logement sociaux d'ici 2025 et 30% d'ici 2030.